

Monsieur Serge CASTEL
Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
CADAM, Bâtiment "Cheiron"
147, boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Nice, le - 3 JUIN 2019

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous associer à la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de Biot et nous vous en remercions.

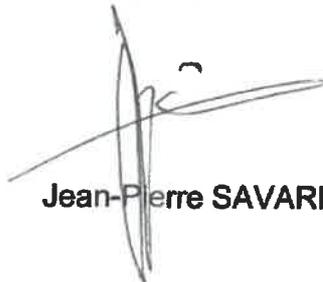
A l'issue de la réunion publique du 6 mars 2019 qui s'est tenue sur la commune de Biot, une phase de concertation était ouverte. Nous avons ainsi pu observer dans le détail les modélisations réalisées et leurs impacts sur le tissu économique biotois.

Vous avez répondu favorablement à notre demande de rendez-vous le 9 mai dernier afin que mes services vous présentent les analyses complémentaires réalisées par notre hydrologue conseil et nous vous en remercions.

Vous trouverez, ci-joint, nos remarques sur le volet technique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président



Jean-Pierre SAVARINO

PJ : 2

*DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR – Quentin VIANNES
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr
Email : quentin.viannes@cote-azur.cci.fr
Réf. n°190514-8341S*

Secteur Biot 3000 / Verrierie

Veillez trouver ci joint nos commentaires sur la carte d'aléa et sur les côtes calculées par le modèle sur le secteur nord Biot 3000 et Verrierie à Biot.

Secteur Scierie

Veillez trouver ci joint nos commentaires sur la carte d'aléa et sur les cotes calculées par le modèle sur le secteur de la Scierie Coulomp à Biot. Nous restons à votre disposition pour apporter notre connaissance locale des écoulements qui nous vient des témoignages précis des employés présents ce soir là, des visites de terrain et des relevés PHE de notre conseil en hydrologie et hydraulique.

Nous contestons la cote PHEC 10.16mngf prise en compte pour la cartographie de l'aléa.

Les PHE observées à proximité montrent que le niveau atteint lors de l'événement de 2015 est de l'ordre de 9.56 9.58m NGF pour la zone de la Scierie. Nous avons fait réaliser en 2017 (07/02/2017) des vérifications topographiques par le cabinet GE Azur Foncier Conseil qui confirment les niveaux.

Il existe une PHE sur la parcelle voisine qui signale la limite de zone inondée. (BN56) La parcelle BN57 est sensiblement à la même altitude. Cette zone est en retrait par rapport aux axes d'écoulements et n'est pas exposée aux vitesses de courant. Nous souhaitons pouvoir faire valoir notre expérience de terrain et nos informations pour que la cartographie de l'aléa tienne compte de ces réalités.

